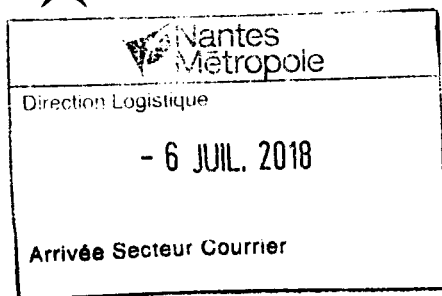




MAIRIE DE SAINT-FIACRE-SUR-MAINE

-----44690-----

A Saint Fiacre sur Maine, le 28 juin 2018



Madame la Présidente

Nantes Métropole

44 923 Nantes Cedex 9

Objet : Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

Madame La Présidente,

Par courrier en date du 19 avril 2018, Nantes Métropole a soumis, en application de l'article L 153-17 du code de l'urbanisme, le projet de plan arrêté du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

Par délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2018, dont vous trouverez copie jointe au présent courrier, le conseil municipal a décidé de n'émettre aucune réserve sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Joël BASQUIN





COMMUNE DE SAINT FIACRE SUR MAINE

Téléphone : 02-40-54-81-12

Fax : 02-40-54-88-18

Emission en préfecture le 04/07/2018

Registre en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

ID : 244214171504-20180710-2018D59-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le lundi 2 juillet 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Joël BASQUIN**, Maire.

Présents : Joël BASQUIN, Maire, Danièle GADAIS, Nicolas DEROCHE, Anne BASSOMPIERRE, Adjoint, Frédéric BENEAT, Christine COINTEPAS, Anthony FRANCHETEAU, Sophie LINSENMAIER, Jean-Pierre POIRON, Françoise RIPAUD, Patricia SERVEL.

Absents excusés : Pascal DABIN a donné pouvoir à Joël BASQUIN
Frédéric GODET a donné pouvoir à Danièle GADAIS

Secrétaire de séance : Il est proposé de désigner **Mme Christine COINTEPAS** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2018.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

**PLAN LOCAL d'URBANISME METROPOLITAIN
(2018-59)**

Le conseil de Nantes Métropole a arrêté, par délibération du 13 avril 2018, le projet de Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm), document unique appelé à se substituer aux 24 PLU d'échelle communale actuellement en vigueur.

Par courrier en date du 19 avril 2018, Nantes Métropole soumet pour avis à la commune de Saint-Fiacre sur Maine, en application de l'article L 153-17 du code de l'urbanisme, ce projet de plan arrêté.

Ce projet n'appelle aucune remarque.

Il est proposé au conseil municipal de n'émettre aucune réserve sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de n'émettre aucun avis sur le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm).

Fait et délibéré le 02/07/2018
Pour extrait conforme,
Le Maire,
J.BASQUIN

